



Études océan Indien

49-50 | 2013

Archipels créoles de l'océan Indien

Un nouvel espace géopolitique se dessine : l'Indianocéanie

Paul Hoarau



Édition électronique

URL : <http://journals.openedition.org/oceanindien/1881>

DOI : 10.4000/oceanindien.1881

ISSN : 2260-7730

Éditeur

INALCO

Édition imprimée

Date de publication : 1 juillet 2013

ISBN : 978-2-85831-215-3

ISSN : 0246-0092

Référence électronique

Paul Hoarau, « Un nouvel espace géopolitique se dessine : l'Indianocéanie », *Études océan Indien* [En ligne], 49-50 | 2013, mis en ligne le 22 septembre 2015, consulté le 19 avril 2019. URL : <http://journals.openedition.org/oceanindien/1881> ; DOI : 10.4000/oceanindien.1881

Ce document a été généré automatiquement le 19 avril 2019.



Études océan Indien est mis à disposition selon les termes de la licence Creative Commons Attribution - Pas d'Utilisation Commerciale - Partage dans les Mêmes Conditions 4.0 International.

Un nouvel espace géopolitique se dessine : l'Indianocéanie

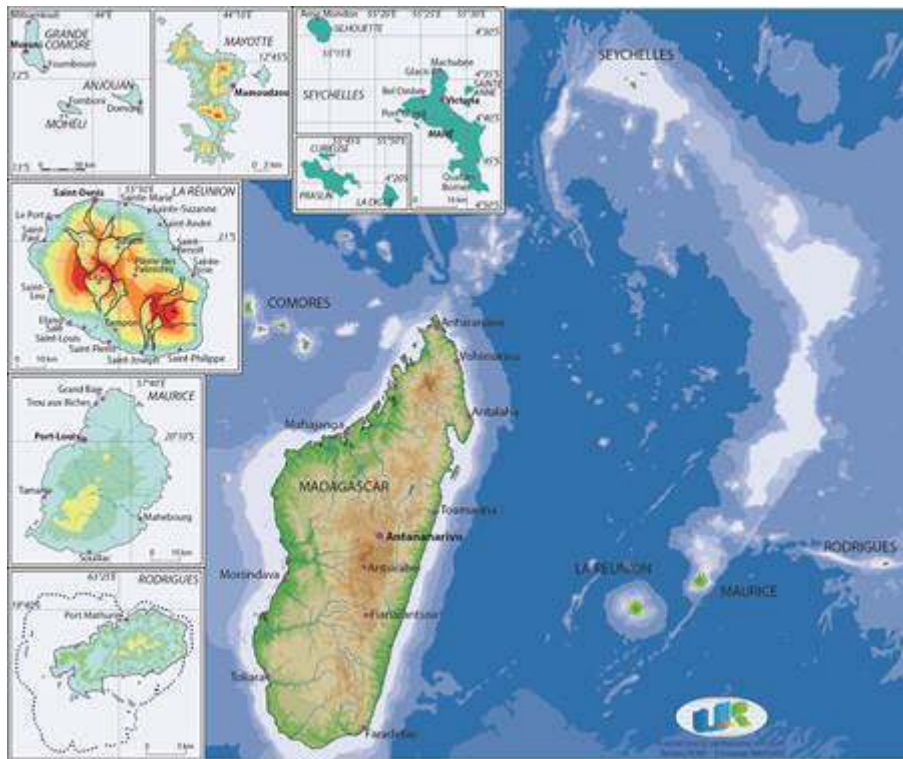
Paul Hoarau

NOTE DE L'ÉDITEUR

Ancien directeur du *Progrès* et de l'hebdomadaire catholique *Église à La Réunion*, Paul Hoarau diffuse aujourd'hui en mail pour tous « un journal de réflexion ». Fondateur de la Fédération communautaire de l'océan Indien qui regroupait 350 associations, il œuvre pour une formalisation politique d'une communauté indianocéanienne dans laquelle s'inscrivent les archipels créoles du sud-ouest de l'océan Indien.

- 1 J'ai toujours pensé qu'il existe entre les peuples des îles du sud-ouest de l'océan Indien des liens très forts de « parenté » qui font de cet ensemble un espace particulier¹.
- 2 L'action que j'ai menée, avec mes amis du Comité du Progrès, pour faire prendre conscience de cette « parenté » et des conséquences qui devaient en être tirées, aux peuples de ces îles, peut se répartir en quatre grandes périodes :
 - dans les années 60 du siècle dernier : pour mettre fin à la politique d'isolement de La Réunion dans son environnement géographique, que menait la France ;
 - dans les années 70 : pour remplacer cette politique par une politique d'ouverture et de coopération régionale ;
 - dans les années 80 : pour concrétiser l'intégration politique de La Réunion dans cet espace ;
 - et depuis : pour préciser et renforcer l'identité indianocéanienne, comme ciment entre les peuples et les états pour un développement communautaire, au-delà de la coopération.

L'Indianocéanie



I.

- 3 Dans le contexte de la guerre froide et des mouvements d'indépendance des anciennes colonies britanniques, françaises et autres des années 1960, la France avait choisi d'isoler ses départements atlantiques et indianocéaniques des pays environnants, pour les préserver des contaminations indépendantistes, et empêcher leur basculement dans le bloc de l'Est. J'ai eu, à cette époque et sur ces questions, de nombreux entretiens avec Monsieur Michel Debré, ancien Premier ministre, devenu député de La Réunion, sur ces questions.
- 4 Ma position au cours de ces entretiens tenait en trois points. Premier point : cette politique signifiait que la France n'avait pas tout à fait confiance dans la solidité du sentiment français des Réunionnais, qu'elle se méfiait de nous. Outre le côté un peu vexant pour nous, j'ajoutais que si les Réunionnais avaient eu la volonté de se séparer de la France, personne n'aurait pu les en empêcher. Deuxième point : forte de l'adhésion de son département de La Réunion, la France aurait pu soutenir les mouvements indépendantistes de Maurice, des Seychelles et aussi de Madagascar et des Comores, ce qui aurait été un coup sérieux porté au bloc de l'Est, et aurait répondu à un souhait des peuples de ces îles. Monsieur Ralph Adam, beau-frère du Président René, des Seychelles, déplorait avec moi qu'en ces périodes troubles, ils devaient faire appel à des Guinéens et à des Algériens pour apprendre le français aux Seychellois, alors qu'ils pouvaient le faire avec leurs cousins Réunionnais, voisins.

- 5 Ainsi, au lieu de bâtiments portant pavillon soviétique dans les ports malgaches, mauriciens et Seychellois, il y aurait eu, dans ces ports, des bâtiments portant pavillon français. Ce qui s'est produit par la suite, lorsque les choses se « débloquèrent ».
- 6 Ces échanges ont, quelque part, porté leurs fruits, puisqu'en mars 1968, pour les fêtes de l'Indépendance, Monsieur Michel Debré se rendant en voyage officiel à l'île Maurice, me présente cette visite comme un geste d'ouverture et insiste pour que je sois du voyage. Mais, officiellement, il resta encore l'homme de l'isolement de La Réunion au milieu « de pays qui nous jalourent et nous envient ». Il lui était difficile de revenir ostensiblement sur une orientation qu'il avait contribué à donner et qui avait rencontré un écho très favorable dans les sphères dirigeantes de l'île. Bien plus tard, quand je lui demandais s'il pouvait m'aider à sensibiliser la classe politique locale à l'idée d'une plus grande politique de coopération avec les îles, il m'avouait, dans un courrier du 10 novembre 1975 : « ... les élus ne souhaitent pas, pour la plupart, une réunion telle que vous le souhaitez... Mais au-delà, présentement, la nécessité d'une concertation d'ensemble ne leur apparaît pas. Nous aurons sans doute l'occasion d'en reparler. »

II.

- 7 Dans les années 70, la détente s'amorce sur le plan international, et les mouvements d'indépendance ont abouti. Le climat n'est plus le même. On peut travailler à un changement de la politique de la France. Un homme allait m'apporter un appui de poids très efficace, Monsieur Pierre Hunt, ancien ambassadeur de France à Madagascar, devenu chargé de mission auprès du Président Giscard d'Estaing. Dans un courrier daté du 11 octobre 1978, il m'écrivit « *qu'en tant qu'ancien ambassadeur de France à Madagascar, je suis extrêmement préoccupé par l'avenir de la France dans l'océan Indien et le rôle que peut jouer La Réunion. Il me semble, sur un plan personnel, que la position que vous définissez répond parfaitement à l'analyse que l'on peut faire sur la place et au souci de placer notre pays dans l'évolution inéluctable de cette région.* »
- 8 Mais ce qui allait déclencher la deuxième période de mon activité pour faire prendre conscience aux peuples de nos îles de cette « parenté » qui les unissait et « des conséquences, qu'il fallait en tirer » fut la réunion du sommet de l'Organisation de l'unité africaine (OUA), tenue en février 1978 à Tripoli. A ce sommet sont mises sur pied deux sous-commissions du Comité de Libération de l'OUA. Ces deux sous-commissions sont chargées de suivre respectivement les dossiers de La Réunion et des îles Canaries, et d'organiser une enquête sur l'existence de mouvements de libération nationale dans ces îles.
- 9 Le 21 juin 1978, le Comité du Progrès publie un communiqué indiquant les décisions de l'OUA, rappelant ses mises en gardes « depuis 1975 », indiquant les initiatives qu'il entend prendre « *pour expliquer la situation de La Réunion et pour mettre en mouvement, à partir de notre témoignage, un dialogue général, constructif et pacifique, sur la base des réalités et des aspirations populaires de La Réunion* ». A travers ces initiatives tous azimuts, localement, au sein de la communauté nationale et vis-à-vis de la communauté internationale, « *notre peuple entend témoigner, lui-même, de sa volonté libre d'être Français et de sa volonté de régler les problèmes internes à la Nation, au sein de celle-ci ; mais entend, aussi, s'ouvrir à l'amitié et à la coopération avec les autres peuples, notamment — de la façon la plus étroite possible — avec les peuples voisins du sud-ouest de l'océan Indien.* »

- 10 C'est dans ce contexte que je reçois, le mardi 10 octobre 1978, Monsieur Jean-Claude de l'Estrac, missionné par l'OUA. Mon message à l'illustre visiteur, dans la droite ligne du communiqué du Comité du Progrès, tient en trois points :
- premier point : La Réunion n'est pas française en raison d'un droit de propriété qu'aurait la France sur l'île et sur ses habitants, mais par la volonté des Réunionnais (à tort ou à raison) d'être Français. Le fondement du fait français de La Réunion est le même que celui de l'indépendance de Maurice : le droit des peuples à disposer d'eux-mêmes ;
 - deuxième point : cela ne signifie pas que les Réunionnais soient aveugles sur les séquelles coloniales qui subsistent dans les relations entre le pouvoir central de Paris et l'île (nous sommes en 1978) ; mais dès l'instant qu'ils veulent être Français, laissez ce problème se régler entre Franco-Français (je crois que ce travail s'est fait depuis) ;
 - troisième point : La Réunion française et européenne, décolonisée, pourrait beaucoup apporter, notamment aux îles du sud-ouest de l'océan Indien. Mon interlocuteur me donne l'impression d'avoir compris. La suite devait confirmer mon impression.
- 11 Mais c'est à Paris qu'il fallait jouer maintenant. J'allais m'y employer au cours d'un premier séjour du 8 décembre 1978 au 20 janvier 1979, et d'un second séjour, du 19 février au 30 mars 1979. Sous l'impulsion de Monsieur Pierre Hunt à partir « du Château » (l'Elysée), avec l'appui de Monsieur Paul Dijoud, secrétaire d'Etat aux DOM-TOM, le travail allait être coordonné de façon efficace par Monsieur Jean Aribaud, conseiller technique du ministre, avec les complicités actives de M. Armand Maudave, premier secrétaire de l'ambassade de Maurice à Paris, et M. Ralph Adam, beau-frère du Président René des Seychelles, ambassadeur de ce dernier pays à Paris lui aussi. L'ambassadeur de Madagascar participe au mouvement. Armand Maudave est un ami déjà ancien en Indianocéanie. Dans un courrier du 15 juin 1979, il renouvelle l'accord qui existe entre nous : *« J'ai lu avec intérêt la note du Comité du Progrès remise à Monsieur Cheysson² et je partage, comme vous le savez, les idées exprimées dans ce texte à la fois clair, précis et percutant. »*
- 12 Durant ces quatre mois parisiens, l'activité est intense. Les échanges de lettres entre les uns et les autres, les réunions, les déjeuners sont nombreux chaque semaine. Personnellement, je rencontre Monsieur Hunt, évidemment, le 16 janvier 1979 à l'Elysée ; Monsieur Journiac, le Monsieur Afrique du Président, le 22 mars 1979 ; Monsieur Jospin du parti socialiste, chargé des départements d'outre-mer au département « Affaires étrangères » du parti, le 1^{er} mars 1979, Monsieur Robert Lamy, ancien préfet de La Réunion, dans sa magnifique préfecture de Troyes, le 10 mars 1979.
- 13 Je rencontre également des journalistes. Je vois, à plusieurs reprises, Raymond Barillon, du *Monde*, Pierre Limagne de *La Croix*, Roland Mallet, des *Echos*, Maurice Botbol de *La Lettre de l'océan Indien*, qui sont des amis. Je rencontre aussi, Pierre Lambboth de *L'Humanité*, Philippe de Baleine, l'auteur de *La Corrèze ou le Zambèze*, qui m'offrira une tribune d'une page de *Paris Match*. Je n'oublierai pas dans cette liste de contacts le préfet de La Réunion, Monsieur Bernard Landouzy, sans qui rien de tout cela n'aurait pu se faire et que je tiens régulièrement au courant de l'évolution des affaires.
- 14 Tout ce travail qui se fait en dehors de la classe politique réunionnaise, toujours opposée à la coopération avec les îles voisines, devait donner son fruit.
- 15 Le 20 juin 1979, au cocktail offert à la préfecture de Saint-Denis de La Réunion à l'occasion de sa visite dans l'île, le secrétaire d'Etat aux DOM-TOM, Monsieur Paul Dijoud annonce le changement radical de la politique de la France : les départements d'outre-mer, désormais, doivent s'ouvrir sur leur environnement régional et coopérer avec les pays

voisins. Cette annonce, tout à fait inattendue, cette annonce surprise a produit l'effet que recherchait probablement son auteur : comme un coup de tonnerre pour certaines personnalités présentes, comme une sorte de scandale pour d'autres. Jean Aribaud me dit en aparté que lui-même ne s'attendait pas à cette annonce à cet instant et de cette façon.

- 16 Les années 1979, 1980, seront consacrées à consolider cette nouvelle politique française d'ouverture, à La Réunion même, à Maurice où je me rends dès le mois de juillet et reçois un accueil plus que favorable.
- 17 Mais c'est, encore une fois, à Paris qu'il faut frapper, parce que c'est là que l'on peut trouver sur place, à la fois la Métropole, l'Afrique, l'Indianocéanie et La Réunion. J'y suis du 25 mars au 27 septembre 1980. Pendant ces six mois, allait reprendre le ballet incessant entre les ministères, l'assemblée nationale, les ambassades, les journalistes.
- 18 En plus de Monsieur Paul Dijoud que je rencontre à plusieurs reprises ainsi que les membres de son cabinet, Monsieur Steinmetz, ancien préfet de La Réunion, directeur de cabinet du Premier ministre, me reçoit le 11 avril. Je suis invité à un petit-déjeuner chez Monsieur Robert Galley, ministre de la Coopération, le 17 avril 1980.
- 19 En direction de l'Assemblée nationale mon premier souci est de sensibiliser nos parlementaires. Le 7 mai 1980, je leur adresse un courrier. Monsieur Michel Debré, que je verrai plus souvent, me reçoit le 10 avril ; le député Monsieur Jean Fontaine, le 16 avril ; le sénateur Virapoullé, le 23 avril, le 13 mai et le 22 mai. J'ai Monsieur Pierre Lagourgue au téléphone, mais il ne me reçoit pas. Il ne partage pas les vues du gouvernement pour l'ouverture des DOM sur leur environnement régional. Il crée même un incident au ministère des DOM-TOM à propos de mes activités parisiennes.

III.

- 20 Ce qui se fait après, notamment dans les années 1980, c'est la formalisation de cette nouvelle politique. Monsieur François Mitterrand, élu président de la République en 1981, est favorable à la coopération régionale. Mais les choses se passent, maintenant, dans les cabinets ministériels et les chancelleries.
- 21 En 1982, Madagascar, Maurice et les Seychelles jettent les bases d'une coopération institutionnalisée. Ce projet sera concrétisé par l'Accord général de Victoria aux Seychelles, le 10 janvier 1984, qui crée la Commission de l'océan Indien (C.O.I.). La Réunion et les Comores, qui ne sont pas indépendantes, n'en font pas partie. Les vieux démons continuent de sévir.
- 22 Au mois d'août 1982, le Comité du Progrès publie le communiqué suivant : « *La presse a fait état, la semaine dernière, de la création d'une commission de coopération entre Madagascar, Maurice et les Seychelles. Le Comité du Progrès espère que La Réunion rejoindra bientôt cette organisation indianocéaniste.* » Il conclut : « *Les responsables locaux de La Réunion s'efforceront d'être à la hauteur de cette politique pour sortir La Réunion de son isolement ; pour la faire participer au développement de la région comme à son propre développement* »³.
- 23 Dans mes vœux pour 1986, je pose parmi les trois grands axes du point de départ « d'une étape nouvelle pour La Réunion », l'organisation de la solidarité indianocéanienne : « *Depuis que la solidarité régionale est inscrite dans les faits, le principe de l'admission de La Réunion (donc de la France) à la Commission de coopération régionale est acquis, depuis 1985* »⁴.

- 24 Mettant à profit ma récente position de collaborateur parlementaire du député Monsieur Wilfrid Bertile, de 1984 à 1986, j'ai, avec lui, des contacts au cabinet de Monsieur Georges Lemoine, secrétaire d'Etat aux départements d'outre-mer et avec le ministre lui-même. Comme au temps de Monsieur Dijoud, la coopération régionale et, dans ces années 84-85, l'entrée de La Réunion (de la France « à cause de son département de La Réunion ») font, bien souvent, l'objet de nos entretiens.
- 25 Le 11 juillet 1984 Monsieur Guy Penne, le nouveau Monsieur Afrique du nouveau Président, me reçoit à l'Elysée. Le même jour, je suis, avec mon député, à une réception à la rue Oudinot, où se trouve le ministère des DOM-TOM, ce qui me donne l'occasion d'avoir un rendez-vous pour l'après-midi avec Messieurs Furstenberg et Fournet, du cabinet du ministre. Je rencontre également le précédent préfet de La Réunion, Monsieur Levallois, qui suit cette question avec d'autant plus d'attention qu'il a vécu à Madagascar. Monsieur Charasse, du cabinet du Président de la République, m'accorde une audience le 13 juillet. Le 22 février 1985, c'est Monsieur Bonin-Boullin, du ministère de l'Intérieur, que je rencontre. Mais à la différence de ce qui s'est passé dans les années 70, j'ai maintenant un député qui est l'interlocuteur institutionnel des Parisiens. Je suis personnellement moins impliqué, moins au charbon.
- 26 En tout état de cause, en janvier 1986, la France « à cause de son département de La Réunion » et les Comores font leur entrée dans la Commission de l'océan Indien. L'Indianocéanie est au complet.

IV.

- 27 Je suis toujours, depuis, l'évolution de l'institution. Maintenant, je plaide pour « une communauté indianocéanienne, nouvel espace géopolitique » et pour nommer cet espace : Indianocéanie⁵. Cet espace indianocéanien existe parce qu'il vit à travers les activités, les échanges, les visites, les unions entre les peuples qui l'habitent. Il est précis. Il comprend les archipels des Comores, des Mascareignes, des Seychelles et la grande île de Madagascar. Il est précis parce que les pays qui le composent ont un fond culturel commun qui ne se retrouve pas au-delà de ces limites, ni aux Maldives, ni en Afrique orientale ou australe, encore moins en Australie, en Chine ou en Inde. Il est précis parce que ce fond culturel commun peut être ciment et moteur d'un développement communautaire entre les îles.
- 28 Je plaide pour que la Commission de l'océan Indien, qui pourrait devenir la Commission indianocéanienne, soit l'outil politique des Etats et des peuples, de ce développement communautaire.
- 29 Je plaide pour que la Commission indianocéanienne trouve en Indianocéanie même les ressources financières propres, nécessaires à l'exercice de sa fonction politique au service de ce développement communautaire.
- 30 En décembre 2001, est créée la Fédération communautaire de l'océan Indien (F.C.O.I.)⁶, une association qui fédère plus de 300 associations sur l'ensemble des îles. L'association est un moyen de faire vivre et travailler ensemble des acteurs indianocéaniens. La Fédération est à deux niveaux : au niveau de chaque île, y compris celles qui font partie d'un ensemble national, comme les îles comoriennes ou Rodrigues ; une association y assure la coordination de l'action ; et au niveau de l'ensemble des îles.

- 31 La Fédération tient son assemblée générale dans une île différente chaque année. La première assemblée générale se tient à Flic-en-Flac à l'île Maurice, le 8 avril 2002. Elle sera suivie le 9, d'un *Forum pour une coopération communautaire du monde associatif en Indianocéanie*. La journée du 10 avril sera consacrée à des visites aux autorités politiques nationales mauriciennes, à des séances de travail au secrétariat de la COI, à l'ambassade de France et à une conférence de presse. Deux points importants apparaissent clairement : l'Indianocéanie et « la coopération communautaire ». L'assemblée générale de 2003 se tiendra aux Seychelles les 25, 26 et 27 juin. A la fin de ces assemblées générales, c'est un membre du gouvernement du pays qui prononce le discours de clôture. A Antananarivo, c'est un membre du cabinet du Président de la République qui l'a fait, le Président étant en déplacement dans le sud de l'île.
- 32 Après l'assemblée générale, je visite quelques îles en tant que président de la F.C.O.I. Je suis accompagné d'un représentant d'une autre île.
- 33 En 2005, la F.C.O.I. doit cesser ses activités par manque de financement. Cesse en même temps la publication de la lettre de liaison des agents de développement de l'océan Indien, *Echo-Développement*, éditée par Presse Océan Indien. Cette lettre est diffusée via le courrier électronique à un nombre illimité de destinataires (agents de développement, ministères, ONG, ambassades, Alliances françaises, entreprises, mécènes, collectivités, communes...). Monsieur Michel Bastien assure remarquablement la réalisation et la diffusion de la publication. Les retours de toute la planète commencent à tomber, un lien est assuré entre les acteurs de la F.C.O.I.
- 34 Mais cessent, surtout, les projets présentés par les associations de toute l'Indianocéanie, dans les domaines les plus divers. Des appels à projets étaient lancés, une commission *ad hoc* les examinait à la lumière de critères rigoureux, et les financements étaient versés dans la mesure des disponibilités. C'était, dans le monde associatif, la coopération communautaire indianocéanienne en action, avec l'implication des institutions publiques qui participaient aux financements.
- 35 Dans un contexte indianocéanique plus fort, une telle fédération d'associations pourrait revoir le jour. En partenariat avec le secrétariat général de la C.O.I. et avec les Etats de la Communauté, sur la base de cahiers de charges précis et de conventions solides, le mouvement associatif pourrait très bien, dans l'urgence et la proximité, accomplir des actions de développement efficaces, tout en sachant qu'à terme, elles seraient appelées à céder la place à des services publics ou à des entreprises du secteur marchand, quelquefois.
- 36 Qu'importe ! La F.C.O.I. a laissé des traces dans les esprits, dans les réseaux, dans les cabinets et les services publics des îles.
- 37 Il faut donner plus de lisibilité à l'Indianocéanie. Au moment où certains se demandent si la C.O.I. ne devrait pas être un sous-ensemble du COMESA, il importe que la C.O.I. envoie des observateurs au scrutin référendaire comorien de décembre 1991, avec les observateurs de l'OUA, de l'Union européenne, de la Ligue arabe. Monsieur Wilfrid Bertile étant Secrétaire général de la C.O.I., ce sera fait et cela continuera pour d'autres scrutins. La C.O.I. devrait pouvoir assurer de discrètes médiations, en famille, quand des crises secouent les pays de la Communauté. Cela s'est fait et devrait pouvoir continuer. L'Indianocéanie est et doit être un espace géopolitique clairement identifié, à l'intérieur, entre les pays qui en font partie et, à l'extérieur, par une politique communautaire des mêmes pays.

- 38 C'est ce message que, personnellement, je délivre partout, dans les colonnes des journaux, dans les colloques, séminaires et autres forums qui se tiennent ici ou là. J'en retiendrai quelques-uns. Le 26 avril 2004, est organisé « un temps de rencontre et d'échanges avec les évêques de la Conférence des évêques de l'océan Indien » (CEDOI). L'Eglise catholique, en créant cette conférence, a quelque part, ouvert une voie. Le 18 février 2010, dans le cadre de la campagne pour les élections régionales réunionnaises, le candidat socialiste m'invite à faire une intervention sur le thème de « L'intégration régionale et le développement durable ». J'interviens dans le cadre de plusieurs colloques universitaires à La Réunion, à l'île Maurice et à Paris. Au colloque organisé par la C.O.I., les 6 et 7 juin 2013 à Mahébourg, auquel le secrétaire général m'a fait l'amitié de m'inviter, je trouve des hommes et des femmes, Comoriens, Malgaches, Mauriciens, Réunionnais et Seychellois, qui croient à l'Indianocéanie, qui mettent de l'espoir dans l'Indianocéanie. Le 25 juin 2013 à Saint-Denis de La Réunion, un auditoire UMP, auditoire par le passé plus porté à être réticent aux idées que je développe, notamment en matière de coopération régionale, réserve un accueil enthousiaste à l'exposé que je lui fais sur « L'Indianocéanie, un nouvel espace géopolitique dont fait partie La Réunion française et européenne ».
- 39 La presse réunionnaise, parisienne, mauricienne, seychelloise et malgache suit les affaires. Il serait trop long d'énumérer les articles, comptes rendus, interviews des journaux réunionnais sur l'Indianocéanie entre les années 1960 et les années 2000.
- 40 La conscience de la « parenté indianocéanienne » est en train de prendre forme. Chez les peuples, une lueur de confiance et d'espoir apparaît à ceux qui sont attentifs ; les acteurs économiques, sociaux ou culturels y voient de l'intérêt depuis longtemps, mais désespèrent de la voir un jour prise en compte par les politiques. Il reste, en effet, à donner à tout cela la dimension politique, clé de voûte de l'édifice. De ce côté-là, les choses sont en train d'évoluer favorablement.
- 41 Aujourd'hui, « Indianocéanie » est devenu, officiellement, le nom des îles du sud-ouest de l'océan Indien. La Commission de l'océan Indien l'utilise dans ses documents, ses prises de positions. Au mois de juin, elle a même organisé un colloque à Maurice, intitulé : *L'Indianocéanie, soc et tremplin de notre devenir* (à rapprocher du « ciment et moteur de notre développement » que j'emploie habituellement). Je pense que les médias, les administrations, les organisations diverses et les Indianocéaniens suivront cet exemple.
- 42 La C.O.I. n'est pas encore l'instrument d'une politique communautaire indianocéanienne qu'elle devrait être. Les Etats sont prudents. Ils ne disposent pas des moyens d'une telle politique. Les principales ressources de l'organisation proviennent de l'Union européenne, de la France, du FMI, d'organisations internationales. C'est pour cela que la question des ressources propres indianocéaniennes se pose. Des solutions ont été proposées dans le passé. Le moment n'était pas encore venu. Mais aujourd'hui, sous la conduite de Monsieur de l'Estrac, le nouveau secrétaire général, qui a donné, depuis quelques mois, une impulsion forte au projet indianocéanien, elles pourraient être remises sur le tapis.
- 43 Dans la limite de ses moyens et avec l'aide des bailleurs internationaux, la C.O.I. a lancé des projets concrets sur des thèmes bien définis : tourisme, transports aériens, protection de l'environnement, etc. Etats et acteurs sont mobilisés. Cela est bon pour la prise de conscience de cette « parenté indianocéanienne » qui doit être à la base du développement communautaire, incontournable pour changer la qualité de vie des peuples dans les meilleures conditions de liberté et de dignité. A échelle humaine, le

développement communautaire de l'Indianocéanie pourrait contribuer à la découverte de solutions intéressantes à la mondialisation. Dans l'enjeu entre l'uniformisation autour d'un clone dominant et une mondialisation de la diversité, l'Indianocéanie sait ce qu'est la diversité.

Saint-Denis-de-La Réunion, 16 juillet 2013

BIBLIOGRAPHIE

Correspondance de Paul Hoarau avec différentes personnalités : en 1978, Gaëtan Duval, Paul Dijoud, Jacques Duquesne, Pierre Hunt... ; et 1979, députés, sénateurs, conseillers généraux, maires, ambassadeur de France à Maurice : Pierre Hunt, Paul Dijoud, Michel Debré, Emile Hugot...

Interventions dans des colloques, des réunions, dans les médias :

- La part de La Réunion dans le débat institutionnel ;
- La Francophonie dans l'océan Indien ;
- Promouvoir l'identité indianocéanique comme moteur d'une coordination communautaire ;
- Mémoires réunionnaises ;
- La France parmi les siens ;
- Faire des Réunionnais les avocats de l'océan Indien...

Toutes ces références sont consultables aux archives du Comité du Progrès à Saint-Denis de La Réunion.

NOTES

1. Paul Hoarau le 8 juillet 2013 à F. Callandre, Université de La Réunion : « Le peuplement est le même depuis les origines de Madagascar, jusqu'à maintenant, l'Afrique, l'Asie, l'Europe. La politique a fait une histoire commune depuis que la France s'est mise à Fort Dauphin et puis après l'histoire coloniale commune qu'on ne retrouve pas aux Maldives ou en Afrique orientale. J'ai toujours pensé qu'avec cette histoire commune, il y avait une entité géo-politique. L'observation m'a fait voir que cette entité géopolitique était vivante compte-tenu des échanges de toutes sortes entre les îles. Les mêmes familles ont des branches seychelloises, mauriciennes, malgaches et même comoriennes. Il y a des déplacements entre ces îles pour rendre visite aux uns et aux autres, pour commercer, pour étudier et ça c'est l'expression d'une vie avec comme véhicule commun le français, la francophonie plutôt que le français pour ne pas entraîner de confusion. (...) Pour commencer, le peuplement est le même y compris à Madagascar avant la colonisation. À Madagascar, il y a un peuplement venu d'Afrique, un de l'Asie, plus tard des gens venus d'Europe et dans les autres îles, c'est pareil, le mode de peuplement est le même, et la suite du peuplement est le métissage. Ensuite, c'est l'histoire et en particulier l'histoire coloniale française qui a donné les peuples francophones. L'histoire de l'Indianocéanie a

commencé à Fort Dauphin. La France s'installe pour avoir une étape sur la Route des Indes mais le problème si elle ne veut pas avoir d'histoires est de ne pas s'installer où c'est déjà peuplé. C'est pour ça que les Américains ont chassé les gens aux Chagos. « No people, no problem. » ils ont des problèmes à Fort Dauphin et l'histoire vient à Bourbon. L'histoire va à Maurice, à Rodrigues et aux Seychelles. Après il y a la conquête de Madagascar... les Seychelles et Maurice ont gardé le Code napoléon. Les Anglais ont respecté le Code napoléon. Le clergé mauricien et seychellois sous la domination anglaise et même aujourd'hui sous des modalités différentes sont fonctionnaires de l'état selon le régime concordataire (Vatican). À Maurice, le Code civil est le code Napoléon. L'histoire et la politique ont façonné une culture francophone et politique et même si les Seychelles et Maurice se sont anglicisés avec le temps, il y a le même fond franco-français. Il y a des familles Karanes qui sont partout dans les îles. La famille Ingar des magasins « Mado », famille musulmane réunionnaise ; ils ont une branche mauricienne qui fait ses études à Cambridge, une branche française qui fait ses études à la Sorbonne et une branche malgache qui étudie dans une université égyptienne. Dans toutes ces îles, il y a une toponymie de noms français, Beauvallon, noms malgaches et des noms indiens. Tout cela ne se retrouve pas au-delà des limites des îles. Ni aux Maldives, ni en Afrique orientale ou encore moins en Afrique australe et encore moins en Australie ! Voilà ce qui fait l'unité. Ce n'est pas une unité intellectuelle mais une unité vécue, dans les familles, les entreprises, par le trafic interne. Il y a souvent des mariages entre conjoints provenant de l'une avec l'autre île. Cette unité-là, elle existe. Il y a toute une vie économique parallèle, une vie de famille parallèle. »

2. Commissaire européen.

3. Le Quotidien du 3 août 1982.

4. Le Quotidien du 2 janvier 1986.

5. Indian Ocean, un clin d'œil aux îles anglophones.

6. La Fédération communautaire succède à La Fondation communautaire de l'océan Indien qui se limitait à trouver des financements pour des projets d'associations, sans le contenu politique de la coopération communautaire des Etats et des peuples, qu'aura la Fédération. La Fondation fera un rapport remarquable sur « Le Mouvement associatif dans l'océan Indien et la coopération régionale » (19 déc. 2001, Presse océan Indien).

RÉSUMÉS

Il existe entre les peuples des îles du sud-ouest de l'océan indien des liens très forts de « parenté » qui font de cet ensemble un espace géopolitique particulier. La prise de conscience de cette « parenté indianocéanienne » doit être à la base du développement communautaire, incontournable pour changer la qualité de vie de ces peuples.

A very strong "kinship" links the peoples of the islands of the southwestern part of the Indian Ocean which delimit a particular geopolitical area. The awareness of this Indian Ocean kinship

will have to be the base on which this Union must develop. It will have to be taken into account to change the quality of life of these peoples.

INDEX

Keywords : Indian Ocean, Geopolitic Space, Development, Organization, Islands, Settlement

Mots-clés : Indianocéanie, espace géopolitique, développement, association, îles, peuplement

AUTEUR

PAUL HOARAU

Journaliste, président du Comité du Progrès paul.horau@orange.fr